

## COURSE PEDESTRE DU 20 MARS 2016

### Règlement de l'épreuve

1. Course 10 km : Heure de départ : 08 h.  
Au stade municipal du Plate Saint-Leu.

**Catégories concernées : Cadets,  
Juniors, Espoirs, Seniors, Vétérans.**

2. Les concurrents devront parcourir à pied et sans assistance de tierces personnes, la totalité du parcours.
3. Ils devront emprunter le côté droit de la route.
4. Les participants devront revêtir une tenue adéquate et un dossard comportant le numéro du concurrent enregistré dans sa catégorie.  
Les concurrents licenciés devront présenter leur licence à jour.
5. La présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an (12 mois) ou sa photocopie certifiée conforme sera obligatoire pour les non licenciés le jour de l'inscription.  
(Ces certificats resteront dans les dossiers de l'organisation, ils ne pourront être réclamés).
6. La remise des dossards s'effectuera à partir du lundi 14 mars 2016 de 9 h à 16 h.
7. Les athlètes seront récompensés selon les critères établis par l'organisation.  
(Voir tableau des récompenses ci-joint).
8. Les inscriptions devront parvenir à l'organisation accompagnées du paiement au plus tard le 19 mars 2016 avant 16 h, **aucune inscription ne se fera le jour du départ.**
9. Prix des inscriptions : (Tarif unique).  
**15.00 euros.**
10. L'ADH (Association de Développement des Hauts) se réserve le droit de reporter la course si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies (cyclone, pluie, assistance médicale...).
11. **Responsabilité civile :** les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la MAÏF.
12. **Individuelle Accident :** les licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.